

## **Partenariat collectivités locales et agriculteurs : L'utilisation par irrigation des eaux traitées de stations d'épuration**

Les investissements dans le réaménagement de stations d'épuration, mais surtout les frais de fonctionnement occasionnés par des « sur-traitements » demandés pour répondre aux exigences environnementales liées aux faibles débits d'étiage des cours d'eau, sont souvent onéreux au regard des budgets des collectivités locales ou de la population concernée.

Aujourd'hui, d'autres solutions existent. Les collectivités peuvent trouver auprès des agriculteurs une opportunité pour revaloriser ces eaux par le « cycle Sol-Plantes ».

En leur fournissant des eaux traitées en été, après stockage en réserves, les agriculteurs peuvent revaloriser, par irrigation, ces eaux et ainsi provoquer un rejet « 0 » des eaux de stations en été dans les ruisseaux dont le débit n'était plus capable d'accepter les charges en phosphore ou en azote existantes après traitement. Les collectivités ainsi peuvent investir dans des traitements moins poussés.

Ce schéma général d'assainissement des eaux des collectivités associe donc ainsi un traitement en station d'épuration classique (ou en lagunage) à un processus d'épuration naturel par le sol. Il engage donc un consensus local entre les collectivités et les exploitants agricoles, intégrant les besoins actuels et futurs des deux partenaires, tout en préservant la qualité du milieu.

De nombreuses expériences existent aujourd'hui en Maine et Loire et peuvent être présentées rapidement lors d'un atelier le 21 juin.

### **L'intérêt pour la collectivité**

*« Au Fuilet, nous avons une station d'épuration qui était devenue trop petite et qui présentait des dysfonctionnements », explique le maire Christian Gaudin. On arrivait à un coût de 5 millions de Francs pour une nouvelle station, avec transformation de notre réseau pour séparer les eaux de pluie. On a étudié la possibilité de récupérer les eaux épurées pour l'irrigation. L'un des intérêts était que la station pouvait recevoir toutes les eaux, et que nous n'avions pas à reprendre complètement notre réseau unitaire actuel. Pour ce projet de lagunage et de refoulement vers la réserve, l'investissement de 2,3 millions de Francs est subventionné à 65 %. Il reste 760 000 Francs à la charge de la commune, et ceci sans parler des économies de coût de fonctionnement ».*

### **L'intérêt pour les agriculteurs**

Le projet d'irrigation des eaux traitées de l'ASL du Fuilet sur 40 hectares de maïs fourrager a reçu le concours d'aides publiques pour 50 % du montant des travaux d'irrigation. « *Le coût de cette formule est très compétitif* explique Thierry Gallier, éleveur laitier : *ça va revenir entre 1,40 F et 1,60 F le mètre cube d'eau rendu racines, alors que le coût moyen dépasse partout les 2 Francs ».*